

République française  
Département de la  
Haute-Savoie  
Arrondissement de  
Thonon- Les- Bains  
Commune de  
**CERVENS**

**Convocation**  
du 07/05/2024

**Nombre de  
conseillers :**

En exercice : - 13  
Quorum : ----- 07  
**Présents : --- 08**  
Absents : ----- 05  
Pouvoirs : ----- 00  
Votants : ----- 08

**VOTE**

Pour : ----- 08  
Contre :----- 00  
Abstentions :-- 00

**Aliénations**

**Délibération  
N°2024-19**

**Délibération Certifiée  
exécutoire,**

Télétransmise  
Le : 23/05/2024

Reçue en Préfecture  
Le : 23/05/2024

Mise en ligne sur le site  
de la commune  
Le : 23/05/2024

**Gil THOMAS, Maire**



EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CERVENS

Envoyé en préfecture le 23/05/2024

Reçu en préfecture le 23/05/2024

Publié le 23/05/2024

ID : 074-217400530-20240514-D2024\_19-DE



**SEANCE ORDINAIRE DU 14 MAI 2024 à 19 H30**

L'an deux mille vingt-quatre le quatorze mai à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

**Etaients présents :** CALLENDRIER Michèle/ CHATEL Christophe/ DECOMBARD Coralie/ KELLER Sophie / MASSON Thibault/ PROFFIT Thierry/ THOMAS Gil/ VUARGNOZ Catherine.

**Absents :** FAVRAT Florent /NOEL Ruta/ CHATEAU Baptiste/ LEYDIER Serge/ SANDRAL Linda

**Secrétaire de séance :** Mme Catherine VUARGNOZ

**OBJET :** Acquisition de parcelles de bois par la commune de Cervens – vente indivision BOSSUS

Monsieur le MAIRE INFORME les conseillers municipaux que les représentants de l'indivision BOSSUS (BOUVET Henriette / BOSSUS François / BOSSUS Bertrand) lui ont fait part de leur souhait de céder à la commune des parcelles dont ils sont propriétaires. Ces parcelles sont ainsi référencées :

Parcelle	Situation	Superficie	Valeur/m2	Coût total
A1121	La Petolaz	1484	0.2	296.80 €
B469	Sur Pognan	1920	0.2	384.00 €
B474	La Planche	955	0.2	191.00 €
B632	Le Grand Commun	1375	0.2	275.00 €
B663	Au Cologe	170	0.2	34.00 €
B812	Le Rocher Pourri	1880	0.1	188.00 €
B838	Le Rocher Pourri	1917	0.1	191.70 €
B839	Le Rocher Pourri	680	0.1	68.00 €
B853	Le Rocher Pourri	2187	0.1	218.70 €
B852	Le Rocher Pourri	60	0.1	6.00 €
B840	La Perriere	520	0.1	52.00 €
B887	La Perriere	605	0.1	60.50 €
B888	La Perriere	6150	0.1	615.00 €

Monsieur le Maire explique qu'il est intéressant pour la commune d'acquérir ces parcelles boisées de manière à agrandir le domaine communal. Le coût total pour l'achat de l'ensemble des parcelles est estimé à 2580.70 €

*Le Maire demande au conseil de délibérer à ce sujet.*

LE CONSEIL MUNICIPAL, entendu cet exposé, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- ⇒ DECIDE de l'acquisition des parcelles ci-dessus référencées pour une contenance totale de 1ha 99a 03ca appartenant à l'indivision BOSSUS dont les indivisaires sont Mme Henriette BOUVET née BOSSUS, Messieurs Bertrand BOSSUS et François BOSSUS.
- ⇒ DECIDE de cette acquisition au prix total de 2580.70 euros (deux mille cinq cent quatre-vingts euros et soixante-dix cents)
- ⇒ AUTORISE le Maire à signer l'acte notarié à intervenir auprès de l'étude de Maître BIRRAUX notaire à DOUVAIN.
- ⇒ PRECISE que les frais notariés seront à la charge de la commune.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,  
**Gil THOMAS**

La secrétaire  
**Catherine VUARGNOZ**

